FONDATION DU PATRIMOINE

Collecte de dons : le guide pratique

Délégation régionale Haute-Normandie

Lettre n°17 - janvier - février - mars 2010

Edito

Depuis 2000, en Haute-Normandie, ce sont près de 110 projets de restauration du patrimoine public qui ont bénéficié de souscriptions lancées avec la Fondation du Patrimoine. Certaines ont été un véritable succès dû en grande partie à l'enthousiasme et à la motivation des acteurs du projet, conditions indispensables à la réussite de ces opérations. C'est le maire de la commune surtout, qui par sa conviction et son intérêt pour la sauvegarde du patrimoine garantit une mobilisation efficace pour trouver des fonds. Dans ce numéro, nous avons choisi de mettre à l'honneur les initiatives originales savamment imaginées pour réussir une collecte. La liste est longue, et quatre pages ne suffisent pas, mais si vous souhaitez en savoir plus, notre équipe est à votre disposition pour vous donner toutes les informations nécessaires. En attendant de vous accueillir dans nos locaux, ou pour une visite sur place à la découverte de "votre" patrimoine, nous vous souhaitons une très bonne lecture.

Edouard Labelle,
Délégué régional

Fondation du Patrimoine
Délégation Haute-Normandie
C/o CRCI - 9 rue Robert Schuman 76000 Rouen
tél. 02 35 88 43 14 - fax : 02 35 88 06 52
E-mail : delegation-haute-normandie@fondation-patrimoine.com
contacts :
Delphine Butelet, chargée de mission
Sébastien Abot, communication et développement
www.fondation-patrimoine.com
ISSN : 1770-5851

Montants moyens pour la délégation Haute-Normandie

Pour 100 000 euros de travaux :
Somme collectée : 8 000 euros
Don individuel : 85 euros
Apport de la Fondation du Patrimoine : entre 12 et 16% minimum (dons inclus)
Durée d'une souscription : 10 à 14 mois

La plupart des maîtres d'ouvrage sont des communes de 500 à 1 000 habitants.

En résumé, un chantier de 100 000 euros coûte, pour la commune, 0,55 euros par habitant et par jour pendant un an ! A vos calculatrices pour participer à hauteur du coût du projet dans votre commune !

Le maire, moteur de la souscription

Toute collectivité souhaitant restaurer son patrimoine peut prétendre à l'aide de la Fondation du Patrimoine par le lancement d'une opération de souscription... Il s'agit d'une collecte de fonds organisée sous l'égide de la Fondation du Patrimoine, permettant aux particuliers et aux entreprises de faire un don en faveur d'un projet spécifique. Pour concrétiser cet accord entre le maître d'ouvrage et la Fondation, une convention de souscription est signée.
Avant chaque signature de convention, le maire reçoit un document comportant toutes les informations et les conseils pour « Mener à bien une opération de souscription » (disponible sur simple demande). Un bulletin de souscription préalablement mis en page est aussi proposé. C'est un document de présentation du projet, destiné à être diffusé pour permettre aux donateurs de retourner leur bon accompagné de leur don. Ce service facilite la démarche auprès des imprimeurs pour l'édition des bulletins. La Fondation du Patrimoine aide aussi à l'organisation du lancement « officiel » de la souscription (rédaction d'un communiqué de presse, aide à l'élaboration du carton d'invitation et de la liste d'invités) pour que soient présents la presse locale et régionale, éventuellement la presse spécialisée, la population, les principaux acteurs économiques et touristiques, et les élus du secteur.

Arrive l'événement ! Dans le lieu choisi pour l'occasion, une urne que côtoient des enveloppes prêtes à recevoir les dons a préalablement été disposée. Comme pour « montrer l'exemple », le maire est généralement invité à faire le premier don ! Preuve de l'investissement personnel du premier édile pour le patrimoine communal…

Projets publics par typologie de patrimoine

Ce diagramme fait état des projets publics soutenus, par typologie de patrimoine : religieux, mobilier, rural et autres (ferroviaire, industriel, militaire, naturel, maritime et fluvial).
On constate une nette domination du patrimoine bâti religieux à 58% (73% au niveau national) comprenant chapelles, églises, temples, mais aussi une maladrerie, un presbytère et un prieuré. Vient ensuite avec 27%, le mobilier (orgues, retables, tableaux, statues…). Puis, le patrimoine rural affiche environ 8% des projets grâce aux corps de ferme, lavoirs et moulins réhabilités par certaines communes. Enfin, les divers autres (bateaux, ifs, locomotive, métiers à tisser, tour de garde…) complètent la liste pour 7%.

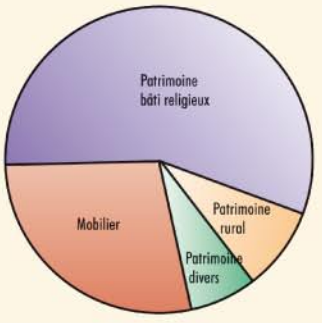

Patron des automobilistes et des voyageurs, Saint Christophe est honoré lors du pèlerinage automobile organisé chaque année à l'église.

Restauration du mobilier de l'église de Saint-Christophe-sur-Avre, exemple d'une souscription réussie :

Montant des travaux pris en compte : 53 352 euros HT (420 000 euros environ pour la restauration de l'église)
Montant des dons collectés : 11 731 euros (22%)
Subvention Fondation du Patrimoine (mécénat Bettencourt) : 7 682 euros (14%)

La restauration complète de l'église communale avec le soutien de l'Association de Sauvegarde des Edifices Vernoliens - (ASEVE), un effort de longue haleine qui a valu à la commune de Saint-Christophe-sur-Avre, le Prix régional des Rubans du Patrimoine 2008.
La Fondation du Patrimoine a tenu à apporter son soutien à la réalisation de travaux de qualité, réalisés par des professionnels reconnus.

Des idées pour une souscription

A travers cette lettre, nous vous présentons un recueil d'idées pour dynamiser votre opération de souscription, ou vous communiquer l'envie d'en lancer une. A découvrir dans ces pages…

Parrainage

Le parrainage permet à tous de s'approprier directement un « morceau de son patrimoine ». A **Tillières-sur-Avre**, l'association **AZOTE** (Amis des Orgues de Tillières) a participé activement à la restauration des orgues de l'église Saint Hilaire en proposant aux éventuels donateurs de parrainer un tube. Le montant du parrainage était proportionnel à la taille des 440 tuyaux, pour une participation allant de 10 à 300 euros. Deux jeux étaient réservés aux enfants à 2 euros le tuyau. Chaque parrain a bénéficié d'un reçu fiscal émis par la Fondation du Patrimoine. Quant aux bienfaiteurs des quatre premiers jeux (de 30 à 300 euros) ils ont vu leurs noms gravés sur les tubes. Un registre des donateurs a été ouvert et associé à l'historique de l'instrument. La même opération a été menée pour le Grand Orgue de l'église Saint Jacques de **Dieppe**.

Détail des orgues de Tillières avant restauration.

	300€	150€	50€	30€	20€	10€	2€
Clairon		8	5	13	14	14	
Salicional			10	10	11	11	
Dulciana			9	9	9	10	
Quinte			9	9	9	10	
Principal	7	6	14	14	9		
Prestant 4'	2	6					46
Bourdon 8'		13	13	5			
Doublette 2'			13	13	14	14	
Flûte 8'			10	10	11	11	

Présent sur le bulletin de souscription, le tableau de parrainage.

Parrainer des vitraux ?

A Vieux-Port, les personnes portant les mêmes prénoms que les Saints honorés sur les futures verrières de l'église, ont particulièrement été sollicitées pour effectuer un don en faveur de ce projet de réhabilitation. Ainsi, un certain Daniel a participé à la réalisation du vitrail de Saint Daniel…

Organisation d'évènements

Braderies, concerts, défilés, expositions sont autant d'évènements qui font recette.

A **Muids**, l'ensemble des associations de la commune a organisé un Loto qui a connu une affluence record et un bénéfice de 2 000 euros reversé à la restauration de l'église Saint Hilaire.

L'association des Amis du Vieux Caudebec et du Musée Biochet-Bréchot a organisé, en partenariat avec la Littoralité Francophone une animation théâtrale ouverte à tous, visant à collecter des fonds pour la sauvegarde des collections du musée. La soirée s'est clôturée par une vente de gâteaux au profit de la souscription.

Maison des Templiers à Caudebec-en-Caux. (photo Philippe Caron)

Vente d'objets ou d'alimentaires

La vente d'objets ou d'alimentaires est gage de succès. En témoignent les expériences suivantes. **L'Association pour la Sauvegarde de la Chapelle Saint Jean à Chaise-Dieu-du-Theil** organise chaque année la Journée du pain avec vente de pains et pizzas cuits au feu de bois, dans un four restauré. **L'Association pour la sauvegarde de la Chapelle Notre Dame de Bonsecours de Neuville-lès-Dieppe** édite et vend des cartes postales (renouvelées annuellement) représentant la chapelle, œuvres d'artistes locaux dont la prestation est gratuite.

Lors du lancement de la souscription pour la restauration de la voûte de leur église, les habitants de **Bueil** étaient invités par la commune à déguster un vin chaud sous une tente placée sur le parvis de l'édifice. Organisée avec la participation de la **Fédération MANCHE**, la vente en supermarché d'un cidre local a remporté un fort succès. Chaque étiquette comportait un coupon-réponse permettant de gagner une balade en mer. Cette opération a aidé à la restauration de plusieurs bateaux dont le cotre-pilote Marie-Fernand du **Havre (Association l'Hirondelle de la Manche),** soutenu par la délégation Haute-Normandie.

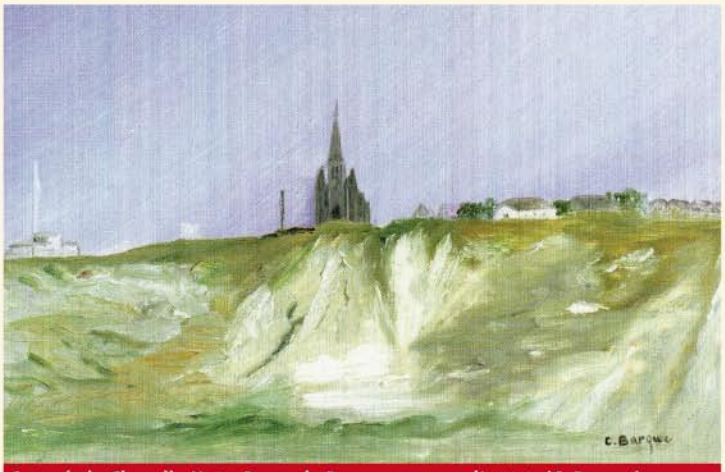

Carte de la Chapelle Notre Dame de Bonsecours, vue d'artiste (C. Barque).

Réhabilitation et association

Certaines collectivités choisissent de réhabiliter d'anciens corps de ferme en Maisons des associations ou équipements polyvalents. Les associations locales peuvent alors être sollicitées pour trouver des fonds, et ainsi participer à la concrétisation de leur futur lieu d'hébergement. A **Fontaine-le-Dun**, l'association du **Cercle généalogique du pays de Caux** a largement contribué, par un important don, à la restauration d'une grange de 1735. L'exemple des Granges du Château du XIX[e] siècle à **Saint-Martin-aux-Arbres** est similaire avec la participation du **Comité des fêtes** au projet.

Une visite sur place ?

Quoi de mieux qu'une visite sur place pour se rendre compte pleinement du projet auquel on souhaite souscrire ? Pour motiver les donateurs, certaines communes proposent de véritables visites personnalisées. Vaste opération tant par le montant des travaux que pour le rayonnement de **Rouen**, la réhabilitation du Muséum d'histoire naturelle a été accompagnée d'une visite privée réservée aux mécènes intéressés par le projet. Pour relancer sa souscription, le maire de **Fouqueville** s'est fait guide du chantier de la voûte de l'église, auprès d'un public admiratif du travail alors en cours.

N'oubliez pas les Journées du Patrimoine !

Evénement national, les Journées Européennes du Patrimoine sont l'occasion pour les porteurs de projets d'ouvrir à tous les portes d'édifices habituellement fermés. C'est un moment privilégié dans l'année qui permet aux maîtres d'ouvrage de communiquer leur passion du patrimoine, et bien entendu d'expliquer concrètement au public le projet de restauration prévu ou en cours. Des bulletins de souscription ne sont jamais bien loins… à portée de visiteurs conquis par la démarche. Des animations telles que concerts, conférences, découvertes thématiques, jeux de pistes, dégustations accompagnent souvent les visites lors de cette grande journée. La Fondation du Patrimoine accompagne les porteurs de projet dans l'organisation de cette manifestation. Elle assure notemment le relais de l'information auprès de l'ensemble de ses adhérents. Ainsi, pour les journées 2008, la Délégation Haute-Normandie avait élaboré un document résumant l'ensemble des animations proposées par les acteurs des projets qu'elle soutenait.

Initiatives parmi les plus originales

L'imagination au service du patrimoine ! Tel est le leitmotiv de nombreux maîtres d'ouvrage lorsqu'il s'agit de soulever des fonds pour concrétiser leur projet de sauvegarde. Petit tour d'horizon de quelques initiatives parmi les plus originales…

Porte à porte

C'est accompagné du coq de l'église communale que le maire de **Corneuil** et **l'Association de Sauvegarde du Patrimoine de Corneuil** ont fait du porte à porte auprès des habitants du village ! L'objectif : faire du coq le porte-parole de l'opération de souscription lancée avec la Fondation du Patrimoine dans le but de collecter des fonds pour l'église.

Sport et patrimoine

L'Association de supporters du Paris Saint Germain (Viking 27) et l'Amicale sportive de Saint-Germain-sur-Avre (ASSGA) ont organisé un dîner dansant, ainsi qu'une tombola avec en jeu des maillots de sport notamment certains du célèbre club de football parisien, spécialement dédicacés par les joueurs pour soutenir la restauration de l'église de **Saint-Germain-sur-Avre.** Comme quoi, sport et patrimoine peuvent faire bon ménage !

Des maillots du PSG ont été dédicacés pour l'église de Saint-Germain-sur-Avre.

Semaine du Patrimoine

Pour valoriser le projet de sauvegarde des vitraux de l'église, la commune et **l'Association de Sauvegarde du Patrimoine de Saint Germain sur Avre** se sont mobilisées en organisant conjointement un événement d'envergure. La "Semaine du Patrimoine" a en effet permis aux habitants de la commune, de découvrir le patrimoine de Saint Germain, notamment autour de deux "temps forts" : une exposition de photographies des sites bâtis et naturels de la commune organisée au sein même de l'église (avec possibilité d'achat de visuels), ainsi qu'un concert de piano (duo) pour clôturer cette manifestation en musique !

Joyau du Pays de Bray bâti en grès ferrugineux, l'église de Saint Saire abrite aussi l'une des rares cryptes de la région.

Indemnité d'élu

Tout don est le bienvenu… C'est pourquoi le maire de **Saint Saire** a particulièrement convaincu les habitants présents lors du lancement de la souscription pour la sauvegarde du patrimoine de sa commune. Celui-ci a choisi d'alimenter la collecte lancée en faveur de la restauration du mobilier et des menuiseries de l'église en versant, en guise de don, sa propre indemnité d'élu ! Un bon début… Comme pour motiver davantage de dons, le premier élu a également précisé que l'investissement de la commune pour le projet de l'église revenait à 2,80 euros par an et par habitant…

Souscription familiale

La restauration du Vitrail de l'Annonciation représentant Jean de Cacqueray et Jeanne de Bouju (sa femme) montre bien que le patrimoine peut être une histoire de famille. Si ce seul vitrail ancien (1537) de l'église Saint Martin de **Bézu-la-Forêt** appartient à la collectivité, il s'agit aussi d'un patrimoine familial que les descendants de Jean de Cacqueray ne souhaitaient pas voir disparaître. C'est pourquoi un appel aux dons a été lancé auprès d'eux. Appel entendu puisque ce sont près de 56 membres de la famille qui ont répondu favorablement ! Avec la belle assurance de transmettre ce patrimoine aux générations futures…

Quatre en un !

Avec l'aide de **l'ASALF (Association de sauvegarde des Abords de la Lévrière et de la Forêt de Lyons)**, les municipalités de **Bézu-la-Forêt, Mainneville, Martagny, et Mesnil-sous-Vienne** ont décidé de lancer un vaste programme de restauration du patrimoine religieux. Ces communes de la Vallée de la Lévrière avaient chacune un projet de sauvegarde à mettre en œuvre. Elles ont demandé le concours de la Fondation du Patrimoine pour organiser une opération de souscription.
Afin de limiter les coûts d'édition du bulletin de souscription, il a été convenu qu'un seul document présenterait les quatre projets. En les découvrant ainsi, les donateurs avaient la possibilité de faire un don affecté au projet de leur choix. Certains d'entre eux ont même fait un don global, à répartir sur les quatre ! Cette opération d'ensemble a rencontré un beau succès, grâce notamment aux efforts de **l'ASALF** qui a diffusé les bulletins édités en partenariat avec le Crédit Agricole de l'Oise.

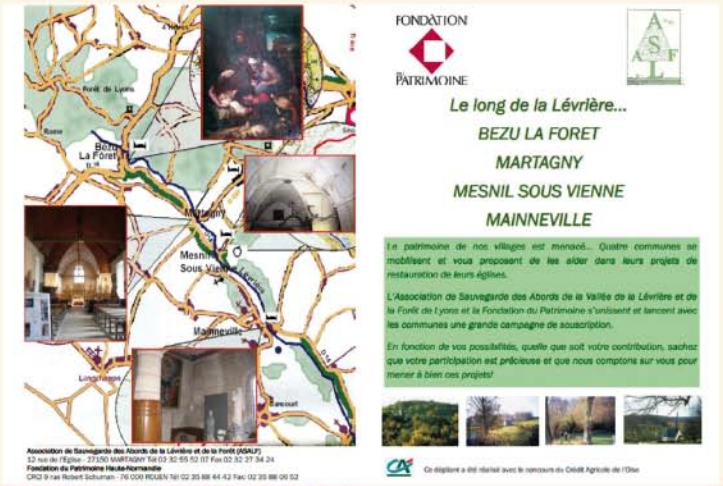

Bulletin collectif de la vallée de la Lévrière.

Encourageons le mécénat d'entreprises locales

Au-delà de la recherche de dons, une souscription peut être aussi un formidable moyen de fédérer la population et les acteurs d'un territoire autour de leur patrimoine commun. Le mécénat permet à des entreprises, employeurs de la région, fortement ancrées localement, d'entretenir les liens avec la collectivité en s'investissant dans son histoire. Les communes font bien souvent la démarche auprès de leurs prestataires habituels (repas, voirie, communication…).

Parmi les partenariats nationaux avec la Fondation du Patrimoine, un accord avec le groupe des Mousquetaires encourage les enseignes locales à participer aux projets de restauration du patrimoine situés dans leur zone de chalandise. Les maîtres d'ouvrage sont invités à démarcher auprès des « Mousquetaires » de leur secteur. Les communes suivantes ont reçu un don émanant de ces magasins : **Les Andelys** (Tour Paugé – Bricomarché des Andelys), **Saint-Pierre-des-Fleurs** (Eglise Saint Pierre – Intermarché de Saint-Pierre-des-Fleurs), **Sauchay** (Eglise Saint Martial - Intermarché de Saint-Nicolas-d'Aliermont) et **Verneuil-sur-Avre** (Orgues de l'église de la Madeleine - Intermarché de Verneuil-sur-Avre).
Il existe aussi le mécénat de compétence, avec la possibilité par exemple, pour la Fondation du Patrimoine, d'envoyer un reçu fiscal à toute imprimerie locale acceptant d'assurer à ses frais l'impression des bulletins de souscription. Ce fut le cas pour les communes de **Garennes-sur-Eure** et de **Saint-Martin-en-Campagne**.

Quand les associations se mobilisent aux côtés des communes…

Avant de lancer une opération de souscription avec une collectivité, nous invitons les élus à établir un partenariat avec une association locale de sauvegarde du patrimoine – quand celle-ci existe. Une convention tripartite est alors signée entre la collectivité, l'association et la Fondation du Patrimoine. Il est même arrivé qu'une association soit créée à l'initiative d'une commune dans le but d'établir un partenariat de ce type.

Par sa bonne connaissance du territoire et de son patrimoine, l'association assure le « relais » de l'opération auprès de la collectivité en animant la souscription. Elle peut ainsi participer à la collecte des dons, diffuser des bulletins de souscription, ou encore aider la collectivité à organiser des manifestations au profit du projet. En voici quelques illustrations…

Partenaire de la Ville de **Louviers** pour l'important chantier de l'église Notre Dame, l'association **La Clef de Voûte** a offert au public une visite inédite des terrasses de l'église lors de la Journée du Patrimoine de Pays 2009 dont le thème était particulièrement approprié : Patrimoine en hauteur ! Une occasion pour les passionnés et les éventuels donateurs de se rendre compte des travaux envisagés tout en ayant le privilège d'approcher l'édifice au plus près. Après avoir emprunté l'étroit escalier en colimaçon qui mène à la terrasse Nord, c'est une vue imprenable qui s'offrait au visiteur, et permettait de (re)découvrir la ville autrement : arrière-cours, jardins, pans de bois, clocheton...
Pour clôturer cette journée de visite, les terrasses Nord ont été investies par les participants pour un verre de l'amitié offert par l'association en toute convivialité !

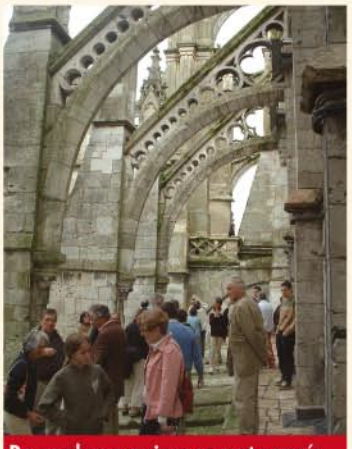

De nombreux curieux se sont pressés aux visites inédites des terrasses de Notre Dame de Louviers.

Entre **la Poste** et l'association **Garennes Patrimoine**, un partenariat a pu naître pour l'édition et la vente d'enveloppes pré affranchies à l'effigie de l'église Saint Aignan de **Garennes-sur-Eure**. L'édifice est actuellement au cœur d'un important programme de restauration.

Le chantier de restauration de l'église Saint Vaast de **Bailleul Neuville** représente un coût exorbitant pour ce village de moins de 200 habitants. Avec l'association **Sainte-Marguerite-Saint-Vaast**, partenaire de la commune, plusieurs manifestations ont eu lieu dans le village, dont une braderie baptisée « Broc'église » et un concert piano/violon dans l'église assuré par l'association **Cantus Firmus**.

Cantus Firmus s'est produit pour l'église Saint Vaast de Bailleul Neuville.

Depuis 2003, l'association **As de Chœur de Crosville-la-Vieille** organise de nombreuses animations tout au long de l'année (défilé de voitures anciennes, Journée des peintres, Journées du Patrimoine, marché de Noël, soirées à thème, ventes diverses…) au profit de la restauration de l'église Saint Martin. Celles-ci attirent un public nombreux (notamment plus de 2500 personnes au Journées Européennes du Patrimoine 2008 !). Des "minis conférences" dans l'église ont été assurées par les restaurateurs eux-mêmes pour faire découvrir au public les opérations particulières menées sur les statues ou encore les tableaux. Un livre de recettes traditionnelles réalisé par les habitants a même été mis en vente !

Crédit photo : Fondation du Patrimoine Délégation régionale Haute-Normandie sauf mention contraire - conception graphique : Paul Bonnamel

Création d'une association : mode d'emploi

Tout projet de sauvegarde du patrimoine peut faire l'objet de la création d'une association loi 1901 dédiée. Le nombre de ces associations du patrimoine ne cesse de croître et chaque semaine, plus d'une dizaine déposent leurs statuts. Elles sont aujourd'hui plus de 8 000 et regroupent des centaines de milliers de bénévoles. Si l'idée vous tente, voici les démarches essentielles à entreprendre :

Comme le plus grand nombre, optez de préférence pour l'association déclarée en préfecture. Votre association sera ainsi dotée d'un statut juridique. Elle pourra jouir de droits la protégeant, exercer un droit de réponse dans les médias, obtenir des subventions, acheter et administrer des biens, percevoir des ressources, embaucher des salariés, demander un agrément lui conférant divers avantages, etc. Ce type convient à la plupart des projets de sauvegarde et/ou de mise en valeurs de sites patrimoniaux.

Les fondateurs de l'association doivent d'abord se réunir afin de :
définir l'objet et l'appellation de l'association (dénomination précise), choisir le siège de l'association, rédiger les statuts. Ne pas hésiter à définir des statuts larges dès le début pour éviter d'y revenir trop souvent, et préciser certains points lors de la rédaction du règlement intérieur, plus facile à remanier que les statuts.

Les premiers dirigeants peuvent être élus lors d'une assemblée constitutive (facultative) pour lecture et approbation des statuts, élection des membres du premier conseil d'administration et fixation des montants de cotisation.

L'association doit faire l'objet d'une déclaration à la préfecture du département où est situé son siège social, ou en sous-préfecture si le siège est hors arrondissement de la préfecture.

Les pièces à fournir :
- les statuts de l'association, établis sur papier libre, datés et signés par le ou la président(e) et un(e) deuxième membre du bureau (deux exemplaires)
- une déclaration (imprimé A) en deux exemplaires qui précisera le titre complet de l'association, l'objet qu'elle propose, l'adresse complète du siège social, la liste des membres du bureau (avec pour chacun nom et prénom, nationalité, profession et domicile complet).

Après dépôt du dossier complet, un récépissé de déclaration est envoyé sous cinq jours. L'association n'est reconnue juridiquement qu'après la parution au Journal Officiel qui intervient dans le mois suivant la déclaration.

Une fois l'association créée, il s'agit de la faire connaître auprès des élus locaux. Il est alors possible d'élaborer un projet de sauvegarde en partenariat avec la Fondation du Patrimoine. Dans 90% des cas, c'est la commune, propriétaire du bien, qui assure la maîtrise d'ouvrage des travaux. L'association a généralement pour mission d'accompagner la collectivité dans le montage de dossier technique, et de promouvoir le patrimoine concerné de toutes les façons possibles...

Documents et informations :
www.haute-normandie.pref.gouv.fr/
www.associations.gouv.fr

La Fédération Patrimoine Environnement (ex-FNASSEM) met à disposition de tous, une riche documentation pour apprendre à créer et faire vivre son association. Cette documentation se présente sous forme de fiches techniques détaillées, téléchargeables sur le site Internet :
www.associations-patrimoine.org
Rubrique « Créer et faire vivre votre association ».